

## Ça vaut le détour...



### Manoir

Ce petit manoir à encorbellement date du XV<sup>e</sup> siècle, ce qui en ferait, du moins pour la partie centrale, la plus vieille demeure de Saint-Nicolas-de-la-Taille. Il est orné d'une statue de Saint-Nicolas en pierre sculptée, entre les deux portes centrales, et d'un Christ, à l'extrémité du bâtiment. Les autres grandes demeures de la ville se nomment la Houssaye, les Marronniers et les Sapins.

### L'église Saint-Nicolas

Il ne reste rien aujourd'hui de l'église initiale datant du XIII<sup>e</sup> siècle, dédiée à Saint-Nicolas, patron des marins et protecteur de la navigation fluviale en Normandie, également invoqué par les filles à marier. En 1761, le curé Pierre Halbout décide de reconstruire une église plus à la mesure de la paroisse, comme en témoigne une inscription visible sur un des vitraux. Les pierres blanches de l'église proviendraient des carrières de la Pierre Gante à Tancarville.

Ses six vitraux, dus au peintre-verrier G. ANSART, représentent Adam et Eve, l'Annonciation, la Nativité, le Baptême du Christ, l'Eucharistie, et de la Résurrection. A l'extérieur, à droite de l'entrée, côté sud, le texte commémorant la fondation de l'église est encore lisible de part et d'autre de la croix : « J'ay été posée par monsieur de Lafosse ». Au sud de la nef, des graffitis représentent des bateaux à voiles à trois mâts, vraisemblablement des ex-voto gravés par des pêcheurs.

A proximité de l'église, un magnifique presbytère construit à la même époque que l'église a été restauré par la municipalité et accueille aujourd'hui une aire de pique-nique. »

## Infos conseils

Au cœur de la Seine-Maritime, entre Rouen et le Havre, un charme intimiste à vivre en famille ou en amoureux, pour vous détendre, voire vous ressourcer. Le Pays de Caux Vallée de Seine est une mosaïque de reliefs et de tempéraments, une terre de rendez-vous et de fêtes. Aux portes de l'estuaire, découvrez une nature préservée avec le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande et revisitez l'histoire avec nos abbayes, châteaux, églises...

### Renseignements

Office de Tourisme  
Caux Vallée de Seine

Bolbec,  
50 rue de la République  
76210 Bolbec

Caudebec-en-Caux,  
place du Général de Gaulle  
76490 Caudebec-en-Caux

Lillebonne,  
rue Victor Hugo  
76170 Lillebonne

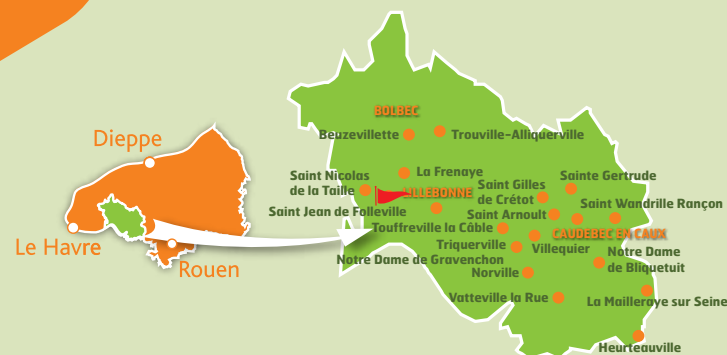
**Tél. : 02 32 70 46 32**

office@tourismecauxseine.com  
www.tourismecauxseine.com

Seine-Maritime Tourisme

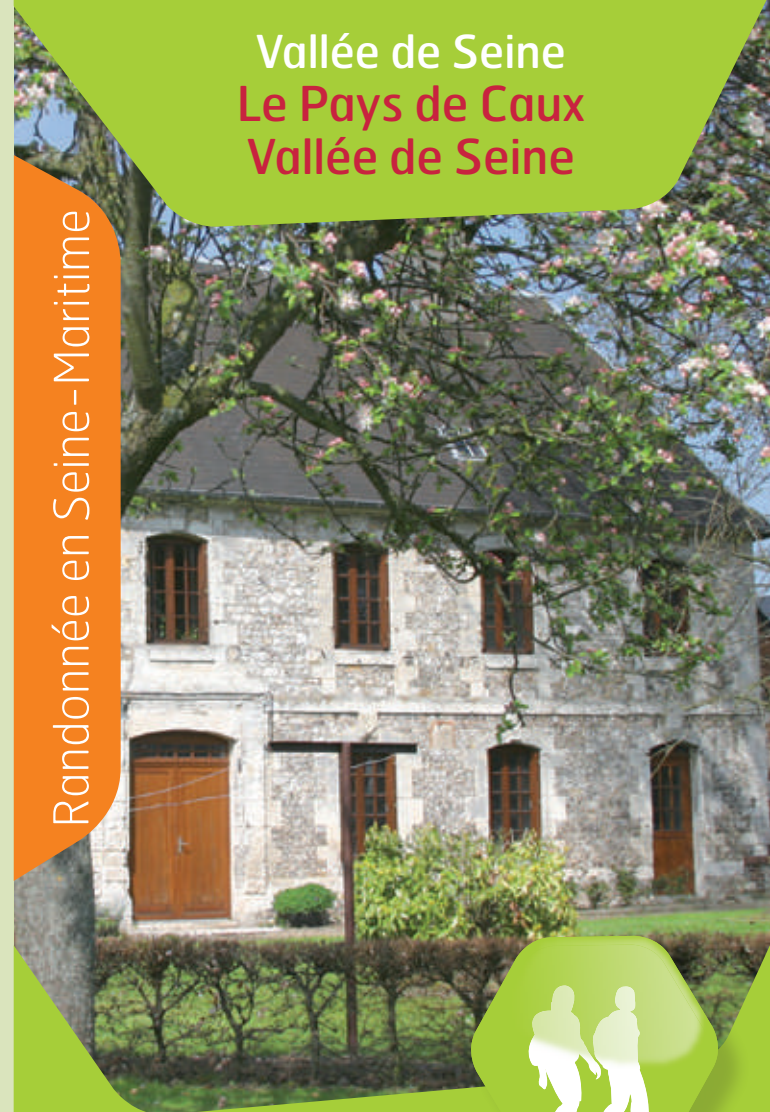
**Tél. : 02 35 12 10 10**

www.seine-maritime-tourisme.com



🚩 Départ : Saint-Nicolas-de-la-Taille, Mairie.

## Randonnée en Seine-Maritime



Randonnée à PIED

**Départ : Mairie**

**Circuit 4** Saint-Nicolas-de-la-Taille

Le Val de l'Abbesse

11,1 km - 3h

Difficulté





## Circuit 4

### Le Val de l'Abbesse

11,1 km - 3h

Départ : **Saint-Nicolas-de-la-Taille**,  
mairie

#### AVIS DU RANDONNEUR

« Aux abords de ce circuit, vous pourrez voir la belle chapelle Sainte Honorine, jeune chrétienne que voulait épouser un soldat romain et qui aurait voulu rester fidèle à sa foi. Ce qui lui valut d'être égorgée et jetée en Seine, selon la légende. A la sortie de la commune : très jolie vue sur la Vallée de la Seine. »

**1** Empruntez la voie Grout (GR2), puis à droite la rue des Champs de Seine traversant la cité pavillonnaire du Cabriolet. Suivez la route en tournant à gauche vers la ferme de Bellevue. Au bout de la route, prenez à droite et descendez le chemin de bois jusqu'en bas.

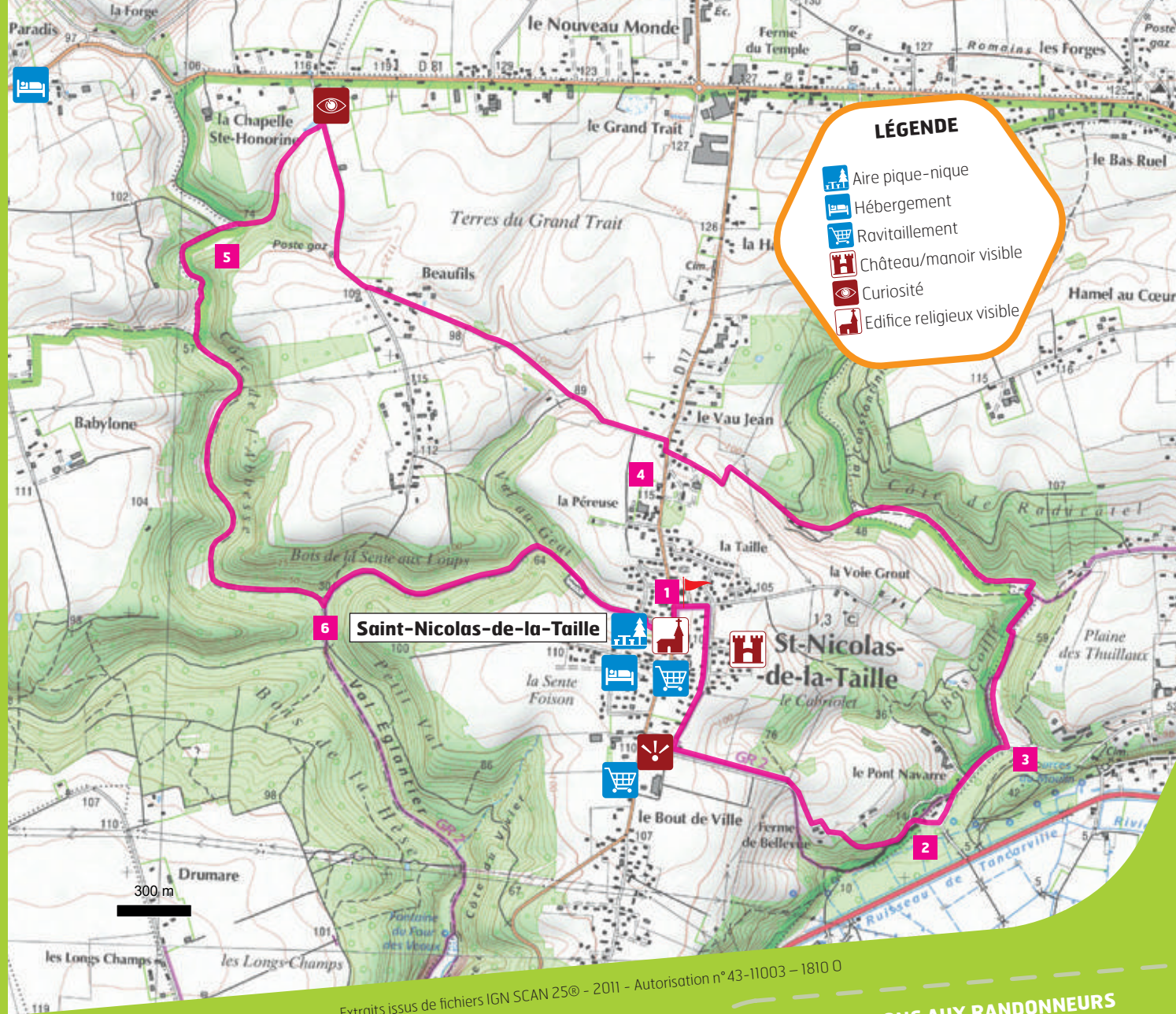
**2** Au niveau des terrains d'alluvion (marais), une peupleraie se trouve à votre droite et une maison en pierre blanche et en brique de Saint-Jean à votre gauche. Prenez le chemin de gauche pour longer une ancienne ferme avicole (présence des anciens poulaillers), puis poursuivez en face sur le chemin de bois.

**3** Prenez à gauche pour commencer la remontée vers le plateau. « Traversez "l'herbage au puits" entre les barrières galvanisées (grises) (Prudence : présence de troupeaux, attention à bien les refermer) et pénétrez dans le parc de l'ancien presbytère. Prenez à droite en sortant de l'enceinte. Vous trouverez sur votre droite des commerces de proximité. Sinon rejoignez le point de départ en prenant à gauche.

**4** À la RD 17, prenez à droite et aussitôt à gauche sur la route de Beaufils (soyez prudent sur cette voie de 2 km, elle n'est pas très large et est sinueuse par endroits). Suite au hameau de Beaufils et au poste de gaz, quittez la route en prenant à gauche au niveau de la mare. Traversez la prairie entre les barrières galvanisées (grises) (Prudence : présence de troupeaux, attention à bien les refermer) et descendez dans le bois.

**5** A la sortie du bois, continuez en face, en gardant le bassin d'orage "le Saint-Honorine" sur votre gauche. Ce chemin dénommé "Côte de l'Abbesse" continue en lisière de bois puis en sous bois (en fin de printemps, l'ail des ours colonise de vastes surfaces, épiçant l'air et blanchissant la vallée).

**6** Rejoignez le GR2 et prenez à gauche vers le Petit Val, puis à droite en longeant le val au Geai pour remonter à Saint-Nicolas-de-la-Taille. Suivez la route gravillonnée et pénétrez dans le parc de l'ancien presbytère. Prenez à droite en sortant de l'enceinte. Vous trouverez sur votre droite des commerces de proximité. Sinon rejoignez le point de départ en prenant à gauche.



#### Balilage du circuit

- Bonne direction
- ↶ Tourner à gauche
- ↷ Tourner à droite
- ✗ Mauvaise direction



#### POUR TROUVER SON CHEMIN

Les drapeaux sur la carte indiquent les points de départ des circuits. Sur le terrain, à ces endroits, sont implantés des totems où figurent toutes les informations relatives à chaque circuit : numéro, couleur, nom, distance, tracé et les curiosités touristiques. Pour parcourir ces circuits, suivez les marques de peinture et les balises de jalonnement de couleur correspondante.

#### RECOMMANDATIONS AUX RANDONNEURS

- Ne pas s'écarter des chemins
- Ne rien jeter, emporter ses déchets
- Tenir les chiens en laisse
- Respecter la nature, les cultures, les animaux
- Pensez au travail des agriculteurs et des forestiers
- En période de chasse, soyez prudents, retrouvez le calendrier des jours de chasse sur [www.onf.fr](http://www.onf.fr) rubrique « EN REGION »
- En forêt, n'allumez jamais de feu
- Sur ces chemins, circulent VTT, piétons, chevaux, attelages, attention aux croisements
- Ne pas pénétrer dans les propriétés privées